

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

J-40 AVANT L'OUVERTURE DES FÊTES DE BAYONNE **Le Pass Fêtes en vente dès le lundi 19 juin**

Les Fêtes de Bayonne 2023 se tiendront la dernière semaine de juillet. Pendant ces cinq jours et quatre nuits, un dispositif de surveillance et de secours sera mis en place et le périmètre sera placé sous vidéoprotection. L'entrée dans le périmètre des Fêtes de Bayonne 2023 fait l'objet du paiement d'un droit d'accès de 12€, du vendredi 28 juillet 10h au dimanche 30 juillet à minuit. À partir du lundi 19 juin, la vente ou le retrait gratuit (pour les Bayonnais notamment) des Pass Fêtes sont possibles dans les 4 bureaux de poste et à l'agence postale de la Ville. Près de 70 points de vente et la vente en ligne viennent compléter le dispositif.

Les Fêtes restent gratuites pour les Bayonnais, les personnes travaillant dans le périmètre sécurisé et les moins de 16 ans durant les 5 jours, du mercredi au dimanche.

Où et comment acheter un bracelet Pass Fêtes ?

Les non-résidents Bayonnais ont trois possibilités pour obtenir un bracelet Pass Fêtes :

- **Dans l'un des 4 bureaux de poste de Bayonne** (18 boulevard Alsace-Lorraine, 11 rue Jules-Labat, rue de la Nouvelle-Poste en direction des allées Marines et 3 place des Gascons) **ou auprès de l'agence postale du Polo-Beyris** (avenue du Polo), du 19 juin au 29 juillet 2023.
- **En ligne avec envoi postal**, dès le 19 juin et avant le 18 juillet à minuit en ligne sur passfetes.bayonne.fr
- **Dans près de 70 points de vente du Pays Basque et du sud des Landes** à partir du 1^{er} juillet 2023. Détails de revendeurs en ligne sur fetes.bayonne.fr
- **Dans l'une des 7 caisses** disposées à l'entrée du périmètre des Fêtes à partir du 28 juillet.

Comment retirer un bracelet gratuit pour les Bayonnais et les professionnels ?

Les résidents de la commune pourront se voir délivrer des bracelets, en nombre égal à ceux des personnes constituant leur foyer, enfants à charge de 16 ans et plus, et de moins de 25 ans compris, sur présentation des justificatifs suivants :

- carte nationale d'identité ou toute autre pièce d'identité avec photographie.
- justificatif de domicile de moins de trois mois (facture de gaz, électricité, eau, quittance de loyer des bailleurs sociaux ou agences immobilières...).
- livret de famille pour les enfants à charge.

Où retirer son Pass Fêtes gratuit ?

- **Dans l'un des 4 bureaux de poste de Bayonne** (18 boulevard Alsace-Lorraine, 11 rue Jules-Labat, rue de la Nouvelle-Poste en direction des allées Marines et 3

place des Gascons) **et auprès de l'agence postale municipale du Polo-Beyris (avenue du Polo)** jusqu'au 29 juillet à midi (aux horaires d'ouverture).

- **En ligne sur passfetes.bayonne.fr avec envoi postal** du 19 juin au 18 juillet (frais d'affranchissement en supplément).

Les professionnels sont invités à retirer les Pass Fêtes gratuits ou payants (selon les cas), soit au hall du Théâtre Michel-Portal, place de la Liberté, du lundi 3 au vendredi 21 juillet (sauf samedis, dimanches et 14 juillet) de 9h à 18h ou à la direction de l'urbanisme/Hobetu (42 rue Poissonnerie) lundi 24 et mardi 25 juillet, de 9h à 18h.

Tous les détails et cas particuliers sont détaillés en ligne sur le site internet des Fêtes de la Ville de Bayonne passfetes.bayonne.fr

Relations presse de la Ville de Bayonne - 05 59 46 63 01 - presse@bayonne.fr